

Campagne PEDR 2021

Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2021



ATTENTION la campagne PEDR 2021 ouvre **le 04 février** et se **termine le 04 mars 2021** !

La PEDR est accordée aux enseignant(e)s-chercheur(euse)s en raison :

- d'une activité scientifique jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées et des conditions d'exercice.
- d'une contribution exceptionnelle à la recherche.
- Lauréat(e)s d'une distinction scientifique prévue par arrêté du 10/01/2010.
- Elle est accordée de droit aux membres de l'IUF.

La prime est attribuée pour une période de 4 ans renouvelable. Pour bénéficier de cette prime, les personnels concernés doivent effectuer à minima 64h EQTD de leur service d'enseignement. Pour les bénéficiaires d'une délégation de 12 mois à 100%, la prime est stoppée durant cette période et non reportée en fin de période d'attribution initiale.

Le dossier entièrement dématérialisé doit être déposé sur l'application informatique "ELARA" : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candid PEDR.htm>

Calendrier

- **4 février à 10h : Ouverture de l'application ELARA** pour le dépôt des demandes de PEDR
- **4 mars 2021 à 16h : Fermeture de l'application ELARA** pour le dépôt des demandes de PEDR
- **à partir du 6 avril 2021** : Réunions des bureaux des sections du CNU
- **au plus tard le 24 septembre 2021** : Réunions plénières des sections du CNU
- **5 à 10 h octobre 2021** : Ouverture du module permettant aux candidat(e)s et aux établissements de prendre connaissance des avis du CNU
- **automne 2021** : Les Commission Recherche dans les établissements font leurs propositions de bénéficiaires

Calendrier sur le site du MESRI

Sur le Electra